

90 191919

Nom : **Rozier**
 Prénoms : **André** Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : **1077**
 Classe de mobilisation : **1898**

SIGNALEMENT.
 Cheveux _____, sourcils _____
 yeux _____, front _____
 nez _____, bouche _____
 menton _____, visage _____
 Taille : **1 m. 72** cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES : _____

Degré d'instruction : générale (1) **2**
 militaire (2) _____

ÉTAT CIVIL.
 Né le **11 juillet 1879**, à **Georges Mépaulde**, canton **de Héris**, département d'**Isère**, résidant à **Heysneux**, département d'**Isère**, canton d'**Heysneux**, profession de **cultivateur**, domiciliés à **Heysneux**, département d'**Isère**
 fils de **Jean Baptiste** et de **Marg Julie**
 N° **32** de tirage dans le canton d'**Heysneux**

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)
Exempté en 1899 - ostéite au tibia droit
 Compris dans la _____ partie de la liste du recrutement cantonal (_____ portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active. _____
 Dans la réserve ou dans la réserve de l'armée active. _____
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. _____

SERVICE AUXILIAIRE
14^e Jon. C. O. A.

AFFECTATIONS
d'après guerre
14^e Jon. C. O. A.
SANS AFFECTATION

LOCALITÉS SUCCESSIVES DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.
 PAR SÉRIE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.
17 novembre 1919	19^e Jours de Chaudin	Vienne R

Passé dans la _____ de l'armée active le _____

Bléssé accidentellement le 2 août 1917 au
deuxième commandé à la gare d'Aulhins contusion
violentes à l'abdomen

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' _____ du _____ au _____
 A accompli une 2^e période d'exercices dans l' _____ du _____ au _____
 Passé dans l'armée territoriale le _____

Classe servie auxiliaire par le conseil
de revision de l'Isère en 1914 - affecté à la 14^e 216
N° de l'Isère après au corps le 23-2-1915
Mis le 15 Janvier 1915 en congé illimité de
démobilisation 1^{er} échelon N° 1815 5 ans 14^e Jon. C. O. A.
se rattache au 14^e Jon. C. O. A.
par le décret du 14^e Jon. C. O. A.
se rattache au 14^e Jon. C. O. A.

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____
 Libéré du service militaire le **19 novembre 1924**
de l'Allemagne 1^{er} échelon N° 1815 5 ans 14^e Jon. C. O. A.
 libéré du service militaire le **15 janvier 1919**

Libéré du service militaire le **4 décembre 1890**.

Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1890. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1890. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourner.
 Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)